



AGENDA

7 novembre : Débat bioéthique au studio de la Mission

20 novembre : 20 ans des Droits de l'enfant, place To'ata

5 décembre : dîner dansant AFC salle Maco Nena de Tipaerui
en 2010

20 mars : Assemblée générale de l'AFC à St Pierre-Chanel de Tiarei, avec concours de himene.

Qu'est-ce l'A.F.C. ?

L'Association Familiale Catholique est un cadre d'engagement et d'entraide offert à tous ceux qui veulent agir dans la société au service de la famille, guidée par la doctrine sociale de l'Église avec des principes de comportement en société au service de la dignité de la personne humaine et du bien commun.

Ses missions:

- **Discerner localement les besoins des familles** et prendre des initiatives pour y répondre (chantier-éducation, dossier des transports scolaires, brocante des Familles, antenne-consommation)

- **Être une force de propositions permanentes** auprès des acteurs économiques, sociaux et politiques, pour que le choix de la famille et l'accueil de l'enfant soient facilités (rencontres avec les autorités concernant la politique familiale, la réforme de la PSG, participation au débat des Etats généraux...)

- **Valoriser la famille** fondée sur le mariage et ouverte à la Vie comme chemin de bonheur et d'épanouissement de la personne (retrait de la signature de notre député à la proposition de loi sur l'euthanasie, défense des droits des enfants contre les affichages ou de certains commerces à proximité des écoles...)

Samedi 7 novembre : Débat sur la bioéthique

Appel à témoins, à toutes les personnes qui voudraient participer à l'enregistrement de ce grand débat qui aura lieu le samedi 7 novembre 2009 de 8 H à 10 H au studio Tepano Jaussen de la Mission.

Nous vous invitons à vous inscrire auprès de Radio Maria No Te Hau, soit en téléphonant au 42 00 11, soit en écrivant par mail à marianotehau@mail.pf. Vous expliquez en quelques mots le témoignage que vous souhaitez donner ou les questions que vous aimeriez poser. Merci d'avance.



(voir la suite en page 2)

Vendredi 20 novembre : 20 ans des Droits de l'enfant

L'A.F.C. participe à la Journée des Droits de l'Enfant qui fêtera ses 20 ans, Place To'ata le vendredi 20 novembre à partir de 11h. Elle tiendra un stand d'information sur le thème de « Protection des enfants et Médias » et se chargera également de la buvette.

(voir la suite en page 2)

Samedi 5 décembre 2009: Soirée A.F.C.

• Salle Maco Nena (stade W Bambridge).

Un dîner dansant animé par l'orchestre Tapunui Motion (T. Angelo) de Rarotonga aura lieu le samedi 5 décembre de 19h à 2h dans la salle Maco Nena (près du stade W. Bambridge), au prix de 2 500 F (20 000 F la table de 8).

Les produits de cette soirée serviront d'une part à financer les missions d'information et d'aide aux familles (notamment chantiers-éducation, protection des consommateurs) et d'autre part aider les Tamarii Rarotoa à construire leur foyer d'accueil.

Réservation et paiement auprès des membres AFC : Marie-France FRÉMY 74 36 72 - Médéric TAPUTU 79 09 28 - Guy BESNARD 79 25 15 - Jean-Claude TEMORERE 73 30 73 - Vahina ALLAIN 79 55 29 - Marguerite MARAETAATA 70 43 44 - Emmanuel NAUTA 79 53 60 - Marie BOYER 82 21 55 ou Permanence AFC avec Myriam PARROT au 41 25 36 ou 28 53 10.

Samedi 20 mars 2010 : A.G. AFC

• L'Assemblée générale de l'AFC aura lieu à St Pierre-Chanel de Tiarei.

Après la présentation du bilan moral et des comptes de l'association, l'Assemblée générale donnera lieu au concours traditionnel de himene tarava ou ruau, pour la 7^e année consécutive, toujours centré sur le thème de la Famille.

Retenez cette date dans votre agenda paroissial et personnel pour venir en famille ce jour-là.

Les paroissiens de St Pierre-Chanel et leur diacre Gaspar seront heureux de vous y accueillir.

L'actualité des AFC ?

Samedi 7 novembre : Débat sur la bioéthique

• *Appel à témoins, à toutes les personnes qui voudraient participer à l'enregistrement de ce grand débat qui aura lieu le samedi 7 novembre 2009 de 8 H à 10 H au studio Tepano Jaussen de la Mission.*

Les grands enjeux de la révision de la loi de bioéthique de 2004 débouchent sur les questions suivantes : - *Les progrès de la médecine pourront-ils rester au service de l'homme ?*

À la veille de la révision des lois de bioéthique qui aura lieu au Parlement (Assemblée nationale et Sénat) début 2010, Radio Maria No Te Hau, Le Jour du Seigneur, Mahana no Te Fatu vont enregistrer une grande émission-débat sur toutes les questions qui touchent à la vie humaine :

- ▶ l'assistance médicale à la procréation,
- ▶ la gestation pour autrui,
- ▶ la recherche sur l'embryon,
- ▶ les diagnostics préimplantatoire et prénatal, la greffe d'organes...

Pour cela nous faisons appel à tous ceux qui ont :

- été confrontés aux problèmes de stérilité,
- eu recours à des moyens d'assistance médicale à la procréation,
- dû recourir à une IVG pour une grossesse non désirée ou une grossesse à risques,

Ce débat s'adresse également à tous ceux qui se posent des questions sur les manipulations génétiques, les recherches sur l'embryon, les recours à des mères porteuses et toutes autres questions relatives à la bioéthique.

Les États généraux de la bioéthique : de quoi s'agit-il ?

Les grands enjeux de la révision de la loi de bioéthique de 2004 débouchent sur les questions suivantes :

- *Les progrès de la médecine pourront-ils rester au service de l'homme ?*

- « *Les lois successives dites de bioéthique n'ont pas vocation obligatoire à élargir sans cesse les bornes du permis, comme si un relativisme moral était de mise et évoluerait au gré de la capacité des sciences à faire reculer sans cesse les limites de leur champ d'investigation. Il y a là des enjeux anthropologiques majeurs qui nécessiteraient enfin une réflexion projective sur le projet que l'Homme a sur son Humanité.* »

Les États généraux de la bioéthique sont terminés après les diverses consultations organisées en France (forums régionaux à Strasbourg, Marseille et Rennes), mais rien n'est encore joué pour la révision législative de 2010.

Ainsi, beaucoup plaident pour que soient appliqués les **principes du respect de la vie humaine et de sa dignité**, récemment reconnus comme «intangibles»

par le Conseil d'État.

Reste à savoir si les conclusions que rendra publiques Jean Leonetti, président du comité de pilotage des États généraux, en tiendront compte. La très médiatique gestation pour autrui devrait être écartée ; on reconnaîtra que la France vit déjà une grave dérive eugéniste ; et même si l'on risque d'étendre l'autorisation d'expérimenter sur l'embryon humain, l'absurdité de cette perspective aura commencé à éclater.

Il s'agit en effet de choisir entre, d'une part, l'élaboration et la **mise en œuvre de thérapies** dont on attend qu'elles permettent de guérir, de soulager ou d'éviter certaines souffrances y compris de nature psychique (certaines formes de stérilité...), **et** d'autre part l'un ou l'autre **des constituants fondamentaux de la dignité de la personne** parmi lesquels la vie, les exigences d'une sexualité effectivement humanisée...

Par exemple, la recherche sur l'embryon est le plus souvent justifiée par la nécessité de comprendre les mutations cellulaires qui permettront la mise au point de traitements régénératifs à partir des cellules souches embryonnaires. Cette recherche suppose la destruction de l'embryon utilisé pour être analysé ; par cette conséquence inévitable, elle contrevient au principe même du respect inconditionnel dû à la nature humaine qui est celle de l'embryon dès les premiers instants.

A l'occasion de ces discussions, il est légitime de se demander si **certaines de ces thérapies sont des soins effectifs ou ne sont pas des substitutifs** qui doivent être considérés comme tels, c'est-à-dire des pratiques visant à contourner une impossibilité non reconnue, notamment dans ses conséquences pour la personne (procréation médicale assistée...).

C'est que, enfin, les discussions sur ces lois invitent à réfléchir sur **l'attitude de notre société vis-à-vis de la souffrance, du handicap et de la faiblesse.**

Vendredi 20 novembre : 20 ans des Droits de l'enfant

L'A.F.C. participe à la Journée des Droits de l'Enfant qui fêtera ses 20 ans, Place To'ata le vendredi 20 novembre à partir de 11h. Elle tiendra un stand d'information sur le thème de « Protection des enfants et Médias » et se chargera également de la buvette.

Les AFC sont membres du CIEME, Collectif Interassociatif Enfance, Médias et Éducation qui, depuis sa fondation, s'est donné quatre axes de réflexion et d'action : protection des mineurs, contenus et usages des jeunes, éducation aux médias et co-régulation.

Voici quelques pistes de réflexion :

- **les jeunes et les médias, un enjeu de société majeur** : jeunes et médias, jeunes et écrans, derrière cette relation se profile l'activité dominante des enfants et des jeunes, dans leurs temps de loisirs. De 6 à 8 heures par jour si l'on prend en compte aussi bien les pratiques liées aux supports écrits qu'audiovisuels ou multimédias. Elle s'organise autour de quatre écrans, celui du téléviseur, de l'ordinateur, de la console de jeux et du téléphone mobile, sans oublier les supports écrits traditionnels sur papier. Internet y joue un rôle central apparaissant comme le média des médias.
- **un environnement particulièrement commercial** : les dimensions socio-économiques des médias plongent les jeunes, dans un bain commercial permanent, instrumentalisant leur parole et leur participation, et placent les parents sous une forte pression publicitaire où modernité technologique rimerait avec réussite. Les publics

jeunes ont à la fois une certaine autonomie par rapport aux médias, mais en même temps, ils sont fortement influencés dans la construction de leurs univers, de leur imaginaire, de la vision qu'ils ont du monde et des autres. L'immersion dans des univers entièrement virtuels où les jeunes se reconstruisent une « seconde vie » pose également la question du rapport des jeunes au réel.

- **Au-delà de la co-régulation, une nécessaire co-responsabilité** : la protection de l'enfance est nécessaire, mais elle se situe dans une démarche en quelque sorte d'après coup, d'accompagnement ou de rattrapage. Cependant, elle dépend de l'âge des enfants, exemple des dispositifs de contrôle parental utiles pour les parents de jeunes enfants ; le principe de l'accès à une autonomie critique reste un objectif éducatif important. Il s'agit aussi de mettre en place des co-responsabilités « familles, pouvoirs publics, éditeurs », non seulement au regard de l'accessibilité de l'offre (cf. les diverses politiques « d'étiquetage »), mais aussi et surtout, dans l'élaboration de cette offre. Si l'on ne veut pas voir l'éducation être dans une perpétuelle « course derrière » les évolutions médiatiques imposées, il est donc nécessaire de poser en amont, le problème de la création et de la production de programmes de qualité.

Communiqué de presse de la CNAFC (15 octobre 2009)

Le PACS a 10 ans : Un contrat ambigu : Pour la CNAFC, le nombre important de Pacte Civil de Solidarité signés depuis 10 ans ne représente pas une réelle menace pour le mariage.

En effet, si un grand nombre de ruptures de PACS a été enregistré en 2008, la CNAFC note que 41% de ces ruptures sont dues à la dissolution du PACS à l'occasion du mariage civil des couples concernés.

Le développement du PACS relève d'un constat simple : les personnes qui s'aiment et décident de s'unir semblent craindre de s'engager devant la société dans la durée.

Le PACS constitue une réponse à ce constat, mais il reste un contrat ambigu qui s'apparente toujours à une forme de semi-engagement précaire, une base fragile sur laquelle la famille aura du mal à se construire. Cette précarité a un coût.

Pour la CNAFC, cela doit inviter les couples à découvrir la richesse d'un engagement pris devant les autres.

Avis aux adhérents : dernier n° de la revue « La Vie des AFC »

Le n° 125 de septembre/octobre 2009 intitulé « **C'est la rentrée** » est disponible. Vous pouvez vous le procurer à la maison AFC d'Outumaoro. Ce numéro comporte les articles suivants :

- Politique familiale : Premiers travaux du Haut-conseil de la Famille
- Vie de la Confédération : *Informations diverses*
- Focus : Un outil pour grandir ensemble : l'éthique
- Dossier : Qu'est-ce que la Fête des Familles ? - Une nouvelle brochure des AFC traitant des questions liées à la télévision - 12 questions à se poser avant de parler de la télévision - Bibliographie, pour aller plus loin
- FAFCE (Fédération des AFC en Europe) : une voix pour les familles en Europe
- Catholique : La célébration du mariage chrétien : action de grâces pour les dons reçus !
- Vie quotidienne : La médiation pour résoudre rapidement un litige - La télé : nurse catholique ? nocive ou utile ? - Le congé parental en Europe.

Actions A.F.C. depuis janvier 2009 (voir détails sur le site « afc-tahiti.org »)

4 octobre : Fête des Familles pour dire Merci à la Famille avec une Messe des familles, en familles, organisée par certaines paroisses, et à St Michel de Papara une journée d'échanges intergénérationnels avec des ateliers ouverts aux jeunes.

4 septembre : 2^e Rencontre avec Armelle Merceron, ministre en charge de la Famille sur le sujet de la réforme de la PSG et des mesures préconisées pour les familles. Les AFC rappellent **l'importance de maintenir les allocations familiales pour toutes les familles** en tant que mesure de **soutien public universel**, que la branche famille, à la différence des autres branches CPS, est **la seule qui prépare l'avenir** et qu'il existe ainsi un retour sur investissement.

5-12-19 août : Participation aux ateliers des États généraux du pays, dans l'atelier 1 pour débattre sur le thème de la cohésion sociale

1^{er} août : 3^e édition de la Brocante des Familles à Pirae et à Papara, succès avec 75 emplacements à Pirae et 25 Papara mis à disposition gratuitement pour les familles

28 juillet : Réunion au ministère de la Solidarité autour du projet de **camps de vacances familiales**

8 juillet : Rencontre avec Béatrice Vernaudo, présidente de la commission permanente de l'APF sur le sujet de la réforme de la PSG (notamment, défense des allocations familiales, mesure universelle de politique familiale)

25 juin : Remise du chèque de 927 930 F à Pauline Moua, présidente de la Fraternité chrétienne des Handicapés, somme collectée lors de la Journée pour la Vie

6-7 juin : Quête de la Journée pour la Vie avec le message de Jean-Paul II, organisée dans le diocèse au bénéfice cette année de la Fraternité chrétienne qui fête ses 30 ans.

15 mai : Liste de propositions de mesures en matière de politique familiale envoyées au ministère en charge de la Famille.

14 avril : Réunion autour du bilan des Assises de la Famille, organisée par le ministère en charge de la Famille

28 mars : Assemblée générale AFC à Maria no te Hau avec le renouvellement des membres du CA.

18 mars : Audition au CESC sur le thème des encombrements routiers

11 mars : Lettre au député B Sandras au sujet de la proposition de loi sur l'euthanasie

27 février : Rencontre à la mairie de Papeete au sujet de l'ouverture des boîtes aux jeunes les mercredis après-midi

25 janvier : Sortie des Familles à la plage de Vaipoopoo de Arue

15 janvier : 1^{ère} rencontre avec Armelle Merceron, ministre en charge de la Famille, pour argumenter contre la mise sous conditions de ressources des allocations familiales dans la réforme de la PSG. Il semble que la seule mesure universelle de politique familiale va disparaître au profit d'une pure politique sociale, au détriment des familles de toutes conditions, surtout celles des catégories intermédiaires ayant trois enfants et plus.

Adhésion A.F.C.

Le projet des AFC est **d'ordre « laïc »**, et les familles catholiques qui s'engagent dans les AFC le font dans un esprit d'apostolat de « fidèles laïcs en participant à la mission (de l'Église) de servir la personne et la société ».

- Les AFC prennent à cœur de rendre un service catholique **à toutes les familles**
- Les AFC s'attachent à leur rendre service en leur apportant soutien et aide concrète dans leur vie familiale et leurs responsabilités éducatives et sociales
- Agir dans la société est aussi une forme de la nouvelle évangélisation : par nos témoignages pour être présents dans le monde actuel, faire entendre les voix de nos familles et préparer activement l'avenir de nos enfants.

En adhérant, les familles montrent qu'elles partagent et défendent les mêmes valeurs et une certaine conception de la vie, don de Dieu.

Les familles adhérentes soutiennent l'AFC en versant chaque année une **cotisation de base de 1 000 F par famille**, dont 600 F (5 Euros) sont reversés à la Confédération Nationale des AFC. Les dons sont bienvenus. (adhésion en ligne « www.afc-tahiti.org » - RIB 17469 00005 79680900012 62, ou par courrier au BP 130042, 98717 Punaauia)

Les A.F.C. sont ouvertes à toutes les familles

N'hésitez pas à nous contacter pour toute information sur les services de l'AFC - info@afc-tahiti.org

**Permanence AFC : 28 53 10 – 41 25 36 Myriam -
Guy 79 25 15 – Jean-Claude 73 30 73**



**Marie-France 74 36 72 – Médéric 79 09 28
Vahina 79 55 29 - Emmanuel 79 53 60**